

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS  
Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

**Nombre de pouvoirs :**

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

**Nombre de votants :**

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELEE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,  
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,  
M. VANECLIO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,  
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,  
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

***Absents :***

M. FICHEUX Bruno,  
Mme BOULENGER Delphine,  
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8  
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

***Secrétaire de séance :*** Madame Anne HIEL

## Délibération n°2025D099 – Finances, Mutualisation, Transferts De Charges – Subventions aux organismes publics et privés

Vu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires exposé à l'assemblée délibérante lors du Conseil Communautaire du 11 février 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025D079 du 25 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Général,

Vu les contributions obligatoires et sollicitées par les différents organismes public et privés, relatives aux services rendus à la Communauté de Communes Flandre Lys,

Il est proposé d'acter les montants de subventions accordées aux organismes publics et privés exposés ci-dessous :

### Subventions versées dans le cadre du budget 2025

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6281	ANDES	1 055,60 €
6281	I Nord	4 014,20 €
6281	Association des Maires du Nord	1 874,18 €
6281	La Fibre Numérique 59/62	14 000,00 €
6281	Adhésion label "Accueils Vélos"	100,00 €
6281	Adhésion HDF Mobilité	12 000,00 €
6558	Syndicat Mixte Flandre Lys	93 847,25 €
65568	PIG Habiter mieux	35 750,00 €
6558	Noréade	992 446,00 €
6558	USAN	475 000,00 €
6558	Pôle Métropolitain des Flandres	16 066,77 €

Il est rappelé au conseil communautaire que la participation financière auprès de l'agence d'urbanisme de Dunkerque (AGUR) de 100 000.00 € par an pour la période 2023-2026 a été actée par délibération 2022D168 du 20 octobre 2022.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Subventionner les organismes publics et privés à hauteur du montant indiqué ci-dessus, honorable sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre et sous réserve du respect des conditions reprises dans les délibérations applicables à ces dispositifs.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,

Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques FURUS

